



POINT 7

Proposition d'avis de la CLIS à la demande d'autorisation de démantèlement de l'INB n°75

Réunion plénière de la CLIS de FESSENHEIM du 18 avril 2024

Proposition d'avis de la CLIS

La commission locale d'information et de surveillance de FESSENHEIM, instance prévue par la réglementation, « est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre. »

Elle peut se saisir de tout sujet entrant dans les compétences mentionnées ci-dessus.

Proposition d'avis de la CLIS

La CLIS de FESSENHEIM s'attache à apporter de l'information, en toute transparence au public et pour se faire, a renforcé son activité en organisant en 2022 et 2023 deux réunions publiques annuelles permettant de présenter aux citoyens les sujets importants du pré démantèlement et du dossier de démantèlement. La CLIS a également instauré une sous-commission, la commission de démantèlement, chargée de travailler de manière plus poussée sur le plan et le dossier de démantèlement.

Proposition d'avis de la CLIS

La commission de démantèlement a étudié le dossier de démantèlement et, lors d'une réunion conjointe avec le bureau de la CLIS, 3 axes de focalisation de son attention ont été identifiés : les risques radiologiques, l'état final et l'impact sur le territoire.

Ces trois thématiques rassemblent l'essentiel des questionnements des membres des groupes de travail ainsi que les préoccupations de la population voisine du site. Une série de questions portant sur ces 3 axes a été transmise à l'ASN, EDF et l'IRSN qui ont apporté des réponses dans un délai très contraint.

Proposition d'avis de la CLIS

- **Concernant les risques radiologiques et ionisants**, la CLIS relève que ceux-ci ont été très largement réduits sur le site et pour ses environs avec d'une part la fin de l'exploitation du CNPE et d'autre part l'évacuation du combustible et la décontamination du circuit primaire en phase de pré-démantèlement. Elle relève que les risques subsistants viendront des contaminations des installations et des bâtiments. Elle sera donc particulièrement attentive à l'approche que l'exploitant mettra en œuvre pour identifier et caractériser les contaminations éventuelles. La CLIS maintiendra son attention, tout au long du processus de démantèlement de l'Installation Nucléaire de Base, sur la transparence dans la communication des mesures dans l'environnement. La CLIS restera également attachée à s'assurer du meilleur dialogue entre d'une part l'exploitant et d'autre part les autorités indépendantes d'expertise et de décision en matière de sûreté.

Proposition d'avis de la CLIS

- **Concernant la projection de l'état final**, la CLIS prend acte d'une déconstruction jusqu'à rendre un terrain disponible pour des activités industrielles. Elle relève en ce sens que les collectivités territoriales concernées, notamment la Collectivité européenne d'Alsace, ont émis un avis favorable sur l'état final projeté dans le dossier de démantèlement. La CLIS relève également que le dossier de démantèlement prévoit un exutoire pour les différentes sources de déchets notamment ceux classés dans les différentes catégories de déchets nucléaires. La CLIS relève que des options différentes subsistent notamment pour les métaux à Très Faible Activité (TFA) issus de la déconstruction du circuit primaire en fonction de la réalisation ou non du projet de techno-centre sur le site.

- **Concernant l'impact sur le territoire de l'activité de démantèlement**, la CLIS relève que celui-ci est très largement inférieur à l'impact durant le fonctionnement du CNPE. Elle portera néanmoins son attention sur les transports de matières qui pourront, par période, largement augmenter en fonction du rythme et des étapes de la déconstruction. En ce sens, elle souhaite autant que possible que les modalités de transport les moins carbonées (rail notamment) soient favorisées. La CLIS souhaite, au vu de son intérêt pour le développement futur du site, que la voie de chemin de fer privée de l'exploitant reliant BLODELSHEIM à l'INB soit conservée au-delà du démantèlement du site.

Proposition d'avis de la CLIS

- Compte tenu de l'étude approfondie du dossier de démantèlement par les différentes instances de la CLIS constituées à cet effet et des réponses apportées aux questions qui leur ont été adressées par l'exploitant EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'IRSN, la Commission Locale d'Information et de Surveillance :
- **Émet un avis favorable au dossier de démantèlement tel que présenté par EDF lors de l'enquête publique,**
- Approuve l'état final d'assainissement des bâtiments et des installations proposé compatible pour tout usage,
- Demande à EDF d'apporter à la CLIS des informations régulières sur tous les sujets relatifs au démantèlement dans les mêmes conditions que celles mises en place durant l'exploitation,
- Demande à EDF à ce qu'une réflexion sur le maintien, après le démantèlement de la centrale nucléaire, de la ligne ferroviaire historique entre BANTZENHEIM et FESSENHEIM soit initiée avec le territoire.

Proposition d'avis de la CLIS

Durant tout le processus de démantèlement et jusqu'à la déclassification de l'Installation Nucléaire de Base, la Commission Locale d'Information et de Surveillance :

- Suivra les phases d'assainissement des bâtiments, de caractérisation et d'assainissement des sols,
- Restera attentive au cours du démantèlement à ce que l'ASN continue ses contrôles et s'assure de la validité des informations transmises par EDF,
- Restera attentive aux rejets et à leurs mesures et présentera un point d'information régulier sur ce sujet à l'occasion de ses réunions,
- Restera attentive au devenir des déchets et matières issues du démantèlement et assurera un suivi de leurs exutoires réels au fur et à mesure de l'exécution du démantèlement,
- Continuera à jouer son rôle de suivi et d'animation et restera le point d'entrée pour le territoire sur le sujet du démantèlement de la centrale nucléaire de FESSENHEIM.